

# SOMMATION

## ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER  
DE LA CÔTE

par l'Etat de Vaud – Direction générale de l'environnement (DGE)  
pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Calèves

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

**District de Nyon**

**Commune de Gland**

EXPROPRIÉS

**Indemnités**

**Fr.  
à payer  
par  
l'expropriant**

FREYMOND Olivier	619.50
GLAUSER Georges-André	10'115.25
DUCOMMUN DIT VERRON Claudine	11.75
DUMAUTHIOZ Nadia et SINNER JACQUES Corinne	10.70
FREYMOND Noémie et Ludivine	372.35

### Servitudes à modifier:

- RF 179105: Canalisation d'eau
- RF 179106: Source et canalisation d'eau
- RF 179107: Source et canalisation d'eau
- RF 179112: Source
- RF 179113: Canalisation d'eau
- RF 179114: Source et canalisation d'eau
- RF 179115: Source et canalisation d'eau
- RF 179119-1: Canalisation: Prise d'eau
- RF 179119-2: Canalisation: Prise et canalisation d'eau
- RF 212931: Passage à pied et pour véhicules agricoles
- RF 180172: Passage à pied et pour tous véhicules
- RF 179139: Canalisation d'eau
- RF 182161: Canalisation d'eau et câbles électriques fav. SAPAN SA Pour le pompage et l'adduction d'Eau du Lac pour la Région Yonnaise, Nyon
- RF 2009/2536: Passage à pied et pour tous véhicules
- RF 179111: Plantations, clôtures: Dérogation à la distance légale des plantations
- RF 180190: Canalisation d'eau.

Le 25 février 2022.

Le Conservateur du Registre foncier: **M. Pfeifer**